

La loi créant l'Agence nationale de la cohésion des territoires en discussion

Dans le prolongement du rapport de Serge Morvan sur la préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Sénat a adopté en première lecture, le 8 novembre à l'unanimité, une proposition de loi pour sa création.

La création de l'ANCT, établissement public de l'État, vise à permettre à celui-ci d'agir en partenariat avec les territoires afin de les aider à développer leurs projets. La proposition de loi comporte douze articles qui définissent ses missions et détaillent ses organes de fonctionnement : un conseil d'administration de 17 membres maximum présidé par un représentant des collectivités territoriales et un comité d'action territoriale regroupant des représentants de l'ANRU, l'ANAH, l'ADEME, du CEREMA, de la Caisse des dépôts et des directeurs d'ARS⁽¹⁾. Le texte identifie également les préfets de département en tant que délégués territoriaux.

Lors de la première lecture, le texte a été amendé par les sénateurs sur de multiples aspects. Il a tout d'abord été précisé que l'action de l'Agence cible prioritairement les territoires caractérisés par des difficultés en matière démographique, économique ou d'accès aux services publics, et qu'elle ne peut se concevoir sans une articulation étroite avec l'intervention des collectivités territoriales, notamment les régions. Un autre amendement a ajouté aux enjeux d'aménagement l'accès aux transports, un autre encore impose la consultation de l'Agence sur l'impact des politiques publiques ainsi que des projets de lois et de décrets.

Déposé sur le bureau de l'Assemblée le 9 novembre, le texte a été confié à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. La députée de la Côte-d'Or, Yolaine de Courson, a été désignée comme rapporteure de celui-ci afin qu'il soit examiné par l'Assemblée d'ici mi-février.

(1) Agence nationale pour la rénovation urbaine, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Agences régionales de santé.

L'INSTRUCTION SUR L'URBANISME DE MONTAGNE ACCESSIBLE À TOUS

Le texte de l'instruction du gouvernement sur l'urbanisme en montagne a été signé par le ministre de la Cohésion des territoires le jour même de la réunion du Conseil national de la montagne, le 12 octobre. Non publiés au *Journal officiel*, le texte (référéncé NOR : TERL1826263) et ses neuf fiches thématiques sont téléchargeables à partir du site Internet du ministère (voir lien ci-dessous). On ne saurait trop recommander aux collectivités de montagne de se doter d'au moins une copie de ce document officiel qui s'efforce de consigner avec clarté et pédagogie la doctrine de l'État sur ce sujet particulièrement sensible.

Plus d'infos : www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-montagne-4094

LA MONTAGNE DÉFEND SON TERRITOIRE AU CONGRÈS DES MAIRES

À l'occasion du 101^e Congrès des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de France, une délégation composée d'élus de la montagne a pointé devant le président de l'Association des maires de France (AMF), François Baroin, l'adaptation de certains mécanismes financiers.

Annie Genevard, présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, Charles-Ange Ginésy, André Plaisance, respectivement président et vice-président de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) ainsi que Fabrice Pannekoucke, président de la Fédération des maires de Savoie, ont notamment évoqué le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Sans mettre en cause le principe même de la solidarité entre communes et intercommunalités, ils ont dénoncé les effets parfois confiscatoires du FPIC, accentués par la montée en puissance du fonds au fil des années et la baisse de la dotation globale de fonctionnement.



Pour assurer la soutenabilité financière du FPIC, les élus de montagne ont réclamé une étude approfondie de son impact en zone touristique et en zone frontalière afin d'adapter la loi à la spécificité de l'économie montagnarde.

À l'issue de la réunion, le président de l'AMF a exprimé sa volonté d'associer les élus de montagne à la réflexion et aux actions de l'AMF. Ces derniers ont réaffirmé la mobilisation des parlementaires lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019.

Voir le texte du communiqué de presse sur www.anem.org

De g. à dr. : André Plaisance, Charles-Ange Ginésy, Annie Genevard, François Baroin et Fabrice Pannekoucke.

LES FEMMES AU CŒUR DU FESTIVAL DES MÉTIERS DE MONTAGNE

Le 24^e Festival international des métiers de montagne, organisé par la ville de Chambéry, se déroulera du 6 au 9 décembre au centre de congrès Le Manège.

Comme à l'accoutumée, en marge des initiations aux pratiques sportives hivernales du stade de neige et des stands du salon de l'orientation ciblé sur les métiers de montagne, le festival accueillera durant ces trois jours des délégations venues des différents massifs français ainsi que de nombreuses délégations étrangères.

Une douzaine de tables rondes thématiques et divers colloques professionnels seront proposés. S'y tiendront notamment les secondes Assises du vélo électrique, le 3^e Outdoor Experts Forum et le Congrès des radios associatives de montagne. La réunion départementale de l'ANEM pour la Savoie sera animée, quant à elle, par la nouvelle secrétaire générale, Jeanine Dubié.

Le fil conducteur de cette nouvelle édition (la 13^e à se tenir à Cham-

béry) sera la féminisation des métiers de montagne. Les femmes seront notamment mises à l'honneur avec l'attribution du prix André Gilbertas afin de récompenser un parcours professionnel exercé par une femme dans un métier de montagne ou en montagne.

« Femmes d'aventure » sera également l'intitulé d'une des quatre soirées thématiques du festival, les autres étant consacrées à l'expérience touristique en montagne, la fin de l'Eldorado montagne, le pastoralisme et la transmission des exploitations.

Le Festival des métiers de montagne se tient une année sur deux à Chambéry.

